



SUBVENTION À L'ACQUISITION D'UN BOITIER DE CONVERSION BIOÉTHANOL
FORMULAIRE À COMPLÉTER

LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse principale :

Code Postal : Ville :

Adresse électronique :

Téléphone :

Activité (cocher la case correspondante ou préciser si besoin) :

- Étudiant
- Salarié
- Retraité
- Sans emploi
- Autre :

Marque du véhicule :

Modèle du véhicule :

Nom du garage agréé :

Adresse du garage agréé :

Modèle du boitier acquis :

Prix d'achat TTC :

Date d'achat :

J'atteste sur l'honneur, que les informations communiquées sont strictement exactes, avoir pris connaissance et respecter les conditions du règlement d'intervention de la subvention à l'acquisition d'un boitier de conversion bioéthanol.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Il n'est pas nécessaire de joindre cette page :

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET par courriel : transition.ecologique@copamo.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Copamo - Service Aménagement
50, avenue du Pays Mornantais
69440 Mornant

Pièces à joindre à la demande de subvention :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé.
- Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Une copie du justificatif de domicile datant de moins de trois (3) mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité) ou une attestation d'hébergement (avec une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur).
- Une copie de la facture acquittée, rédigée en français et libellée en euros, émanant du revendeur. Seules les factures datées à compter du 18 mai 2022 seront acceptées. Tout achat antérieur est exclu du bénéfice de l'aide.
- Une photocopie de la nouvelle carte grise du véhicule.
- Un justificatif de l'homologation du kit installé.
- Une copie de l'avis d'imposition année n-1 en cas de demande de l'aide bonifiée (400 €).
<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>
Réf. : ménage modeste hors Ile de France.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte courant au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée l'aide par virement bancaire.